

Feuille de renseignements (valable dès le 1.10.2009)

### **Incapacité de travail/ Libération des primes / Invalidité / Sortie**

La prévoyance professionnelle comprend des prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité. Cette feuille de renseignements explique ce qui doit être considéré en cas d'incapacité de travail d'une personne assurée, d'une invalidité éventuelle et, dans ce contexte, d'une sortie de l'entreprise. Dans la brochure « Ma caisse de pension » sur [www.nest-info.ch/fr/centre-de-services/publications](http://www.nest-info.ch/fr/centre-de-services/publications) vous trouverez une présentation plus détaillée des prestations en cas d'invalidité.

### **Procédure de déclaration en cas d'incapacité de travail**

Notre partenaire traitant les incapacités de travail, la compagnie PKRück, attache une grande importance à une rapide réintégration professionnelle (Case Management). Pour ce faire, veuillez étudier la fiche ci-jointe Déclaration d'incapacité de travail de PKRück. Pour réussir une réintégration professionnelle, il est important que la déclaration d'incapacité de travail soit faite le plus tôt possible à Nest par l'entreprise.

Veuillez remplir et **envoyer à Nest** le formulaire **Annonce d'un cas d'incapacité de travail** (site Internet de Nest sous Center de Service > Formulaires et fiches d'informations) après 30 jours d'incapacité de travail d'une personne assurée ou après de courtes absences répétées pour cause de maladie, sans oublier les copies de mandées.

### **Plus de 90 jours d'incapacité de travail? Libération des primes chez Nest.**

Une incapacité de travail de longue durée peut causer pour la personne concernée également des problèmes financiers graves. Le règlement de Nest prévoit par conséquent que le paiement des primes peut cesser ou être réduit. Comment cela est-il réglé concrètement ?

Nest libère les entreprises affiliées et leurs assuré-e-s des primes lorsqu'une personne assurée est incapable de travailler depuis plus de 90 jours. Ainsi, dès le 91<sup>ème</sup> jour de la pleine incapacité de travail les primes ne sont plus dues.

La libération des primes s'applique également en cas d'incapacité de travail partielle d'au moins 25 pour cent et se base alors sur le degré d'incapacité de travail.

Durant les 90 premiers jours, l'entreprise doit s'acquitter des primes au niveau de ce qu'elles étaient jusque là.

La libération de l'obligation de payer les primes n'a pas d'influence sur la poursuite de l'assurance; les bonifications de vieillesse continuent à être épargnées sur le compte de vieillesse de la personne assurée.

Pour qu'une libération de l'obligation de cotiser puisse être appliquée, l'entreprise doit communiquer une incapacité de travail de plus de 90 jours à Nest.

### **Droit aux prestations d'invalidité**

Si une personne assurée est atteinte d'une incapacité de travail d'au moins 40% durant une année sans interruption essentielle, elle peut demander une rente d'invalidité auprès de l'Assurance invalidité fédérale (AI). En règle générale, la rente d'invalidité de la prévoyance professionnelle est exigible en même temps que celle de l'Assurance invalidité fédérale. Si l'entreprise a contracté une assurance indemnités journalières, la perte de gains est alors suffisamment couverte. Aussi la rente d'invalidité de Nest ne démarre que lorsque les indemnités journalières maladie ou accident cessent. Si une compagnie d'assurance accident verse des prestations, les prestations LPP sont limitées au minimum légal.

Le droit à une rente d'invalidité commence seulement à partir d'un degré d'invalidité de 40%. Le règlement de Nest prévoit toutefois à l'article 35 alinéa 1, une rente dès un degré d'invalidité de 25%. Nest verse alors dans certains cas une rente sans que l'Assurance invalidité fédérale en prévoie une.

### **... lors d'une sortie de l'entreprise**

Quelle caisse de pension est compétente quand une personne devient invalide? C'est toujours la caisse auprès de laquelle une personne invalide est assurée ou bien le fut – et ceci au moment où l'incapacité de travail durable d'au moins 20 pour cent ou plus qui menait à l'invalidité par la suite a pris son début.

C'est pour cette raison que Nest pose la question dans le formulaire de sortie, la question sur la pleine capacité de travail, respectivement sur l'incapacité de travail, lors de la sortie de l'entreprise.

Etant donné, que l'on ne sait pas si une personne qui sort en incapacité de travail demandera plus tard éventuellement des prestations d'invalidité, Nest la laisse sortir de l'assurance uniquement lorsqu'elle retrouvera à nouveau sa capacité de travail.

Veuillez vous adresser à Nest (service à la clientèle) pour tout complément d'information.